



Compte-rendu de la réunion CRA du 16/06/18 – 9H30 - à HENNEBONT

Présents : Jacky BLOT (CDA 22), François DESMORTIER (CDA 35), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Aurélie MERDI (CDA 29), Jean-Luc POTDEVIN (CDA 56), Michel LOMENECH (responsable championnat), Gérard LE PAPE (Formateur et membre de la CFA), Patrick PASCO (formateur), Rodolphe LIGNON (formateur), Jacques LABRUE (formateur)

Excusés : Ronan THEPAUT, André PANNETIER, Jacques SORIEUX



ORDRE DU JOUR :

1. - Bilan de l'année 2017-2018 en arbitrage
2. - Bilan de l'année en juge-arbitrage (avec éventuelles sanctions financières à décider)
3. - Problèmes constatés et consignés à prévoir pour la future saison
4. - Bilan des formations de la saison 2017-2018
5. - Projet de formation d'arbitres à destination des jeunes
6. - Utilisation de GIRPE



Joël LE DIOURON souhaite la bienvenue à tous les membres présents et remercie Patrick EVENO de s'être occupé de la réservation de la salle d'Hennebont.

Avant d'entamer l'ordre du jour Joël LE DIOURON souhaite donner quelques informations de fin de saison :

La Ligue de Bretagne compte un nouvel arbitre national en la personne de David JOUANIQUE.

1 – Bilan de l'année 2017-2018 en arbitrage.

Joël LE DIOURON met l'accent sur le fait que lors des tours de CF N2, les arbitres nationaux étaient présents. Gérard Le Pape en charge des nominations des juges-arbitres sur le plan national à la FFTT a poursuivi ses engagements, à savoir ne pas convoquer les AN bretons sur des compétitions de CF N1.

Il est important que les arbitres régionaux aient à leurs côtés des AN pour les motiver et les encadrer.

A l'occasion des Championnats de France seniors à BREST en 2016, la Ligue avait fait confectionner des cravates. Joël a souhaité que les arbitres régionaux adoptent une tenue ainsi que le port de cette cravate. Il a été agréablement surpris de voir que cette initiative a reçu un retour positif sur la saison

2016-2017. Cette démarche s'est poursuivie en 2017-2018, avec une quasi généralisation sur les tours de critérium N1 et N2.

Le nombre d'arbitres souhaité sur les compétitions a été respecté et il n'y a pas eu beaucoup de défections. Cependant l'année 2017-2018 a été difficile. Des difficultés à trouver des arbitres qui s'expliquent peut être par un manque de motivation, des dates pas en adéquation avec les disponibilités des arbitres, ainsi qu'un nombre de compétitions à pourvoir.

Joël demande à chaque CDA de faire le bilan sur l'arbitrage pour son comité.

CDA 56 : Jean-Luc

La motivation des arbitres est réelle, pas de problème majeur. Cependant, suite au fait d'avoir envoyés des arbitres supplémentaires en N1 dans le 35, certains d'entre eux se sont trouvés en chambre doubles, ce qui pose un problème réel. Il est difficile de concevoir des différences de traitement entre les arbitres nationaux et régionaux. La convention entre la Fédération et les clubs organisateurs devrait aborder ce problème et modifier ainsi le cahier des charges.

CDA 22 : Jacky

Ce sont toujours les mêmes arbitres qui se positionnent sur les compétitions, soit un groupe de 6 à 7 personnes, l'ensemble de la saison s'est bien passée.

CDA 29 : Aurélie

Très peu ou pas d'arbitres sur le Bretagne, suite à des difficultés de communication dans le 29. Ce sera un point à améliorer. Concernant le tour à Landerneau, forte mobilisation du Finistère. Il faut noter que la commission d'arbitrage n'existe pas sur le Finistère et devrait être mise en place pour la saison 2018/2019. Le président du comité a été alerté. Jonathan a admis avoir des difficultés à effectuer sa tâche de CDA. De ce fait une commission d'arbitrage va être créée. Gérard Le Pape se propose de l'intégrer. Il conviendra d'échanger avec les 3 autres comités, afin d'avoir les mêmes bases de travail.

CDA 35 : François

Il y a eu à peine 50% de retour sur les convocations, difficulté de motiver les arbitres qui sont relancés sans succès. Peut-être voir pour les disponibilités de mettre en place des demi-journées ou des trois quarts de journée afin d'avoir une meilleure participation.

2 – Bilan de l'année 2017-2018 en juge-arbitrage (avec éventuelles sanctions financières à décider)

a. Bilan de l'année en juge-arbitrage

En juge arbitrage, pour une compétition individuelle deux vacations sont comptées. Et sur une rencontre de championnat par équipes une seule vacation.

Il faut rappeler qu'il est nécessaire d'avoir un juge arbitre différent par équipe de la Régionale 3 à la Pro A.

Joel demande à nouveau à chaque CDA de faire le point

CDA 56 : Jean-Luc

Une amende de 8 x 40 euros (8 vacations non réalisées) a été donnée pour le club de Gourin.

CDA 22 : Jacky

Dans le 22, il y a eu un gros effort sur la formation. Suite à l'avis de la commission d'arbitrage, une amende de 7x40 euros sera mise au club de Plérin. (7 vacations non réalisées)

CDA 29 : Aurélie

A Landivisiau, 2 JA ont arrêtés, mais 1 personne a été mise en formation. Cependant une amende de 13x40 euros sera donnée suite au manquement de réalisation de 13 vacations.

CDA 35 : François

Aucune amende n'a été donnée cette année.

3 – Améliorations à apporter et consignes pour la saison prochaine

Michel LOMENECH fait un état des lieux des feuilles de rencontres et des manquements constatés.

Dates et heures réelles du déroulement des rencontres

Feuilles de compo des équipes à donner au JA un ¼ heures avant le début des rencontres

Débuter à l'heure prévue

Rappel des règles concernant les mutés

Rapports concernant les cartons,

Rapports sur les événements constatés (blessures...)

Infos sur la distinction entre forfait et abandon

Un courrier évoquant plusieurs points de règlement leur sera envoyé avant le début du championnat par équipes : remettre le contrôle de revêtement des raquettes à l'ordre du jour, si le juge-arbitre a le moindre doute il note et le signale, rappeler au JA qu'une fois la feuille de rencontre remplie il n'a plus le droit de la modifier...

4 – Bilan des formations 2017-2018

BILAN DES FORMATIONS D'ARBITRES ET JUGE-ARBITRES SAISON 2017 – 2018

A/ FORMATION SAISON 2017-2018 par Jean-Luc

1 Formation d'Arbitre National :

Il y avait 1 candidat dans le département du MORBIHAN. Suite à sa réussite nous comptons un AN de plus en BRETAGNE. Il s'agit de David JOUANIQUE

2 Formation de JA3

Il y avait 2 candidats. La formation n'a pas eu lieu par manque de disponibilités des formateurs.

3 Formation de JA2

Il y avait 5 candidats. 3 candidats ont réussis la partie théorique il reste la pratique à valider.

2 candidats n'ont pas été présentés à l'examen théorique pour insuffisance de résultats pendant la formation.

4 Formation JA1

Il y avait 29 candidats Bretons répartis sur 2 sites, LANESTER et RENNES.

Le département 29 avait 9 candidats :

- 6 candidats ont fini la formation complète avec succès
- 2 candidats n'ont pas encore validés leur pratique
- 1 candidat échec

Le département 22 avait 10 candidats :

- 8 candidats ont fini la formation complète avec succès
- 1 candidat n'a pas fini la partie théorique
- 1 candidat absent

Le département 35 avait 3 candidats :

- 3 candidats ont fini la formation complète avec succès

Le département 56 avait 7 candidats :

- 4 candidats ont fini la formation complète avec succès
- 2 candidats n'ont pas encore validé leur pratique
- 1 candidat échec

En résumé sur 29 candidats, 17 ont été nommés JA1, 8 sont en attente de validation de leur pratique, 1 n'a pas fini sa théorie et un a été pointé absent.

5 Formation AR

Il y a eu 2 sessions, une en septembre 2017 et l'autre en janvier 2018.

En septembre il y avait 36 candidats Bretons répartis sur 2 sites, LANESTER et RENNES.

- 32 candidats ont finis la formation complète avec succès
- 4 candidats n'ont pas encore validés leur pratique

En janvier il y avait 17 candidats sur un seul site : LANESTER.

- 12 candidats ont finis la formation complète avec succès
- 3 candidats n'ont pas encore validés leur pratique
- 2 candidats absents

En résumé il y a 44 candidats qui ont été validés AR et 7 candidats en attente de pratique

6 Formation théorique AR au profit des animateurs fédéral

Il y avait 7 candidats inscrits à MUR DE BRETAGNE le 30/10/2017.

Tous ont passés avec succès la partie théorique. Parmi les 7 candidats 3 ont désirés poursuivre la formation et ont passés la partie pratique avec succès.

B/ PROJETS DE FORMATION SAISON 2018-2019

Une formation AR est prévu le samedi 22 septembre 2018 et JA1 le 03 novembre 2018, en fonction du nombre d'inscrit cette formation se fera sur 2 sites : LANESTER et RENNES.

Une autre formation AR et JA1 est prévu début janvier 2019 ces formations se feront si le nombre de candidats est suffisant.

Un stock de matériel d'arbitrage serait souhaitable afin d'équiper les candidats AR reçus à la partie théorique, il faudrait préciser ceci ainsi que le tarif sur les formulaires d'inscriptions pour la saison prochaine.

La pratique AR devra se faire sur le deuxième tour du CF N2 du 8 et 9 décembre 2018 (lieu à définir) Les clubs ayant des prétentions régionales devraient dès la première phase prévoir des formations de JA1 afin de se mettre en conformité avec le règlement. Un courrier sera adressé à tous les clubs de pré-régional avant le début de la saison 2018-2019.

Suite à certains petits incidents en championnat par équipe, il faudra insister sur la différence entre un forfait et un abandon lors des formations JA1 et en championnat par équipe national sur les arbitres officiels AR inscrit sur la feuille de rencontre.

Formation JA2-JA3

Je m'en remets au bon vouloir de Gérard et Pierre pour fixer des dates.

Gérard propose que ces formations se fassent comme suit :

- JA2
1 journée et demie

- JA3 :
2 journées complètes

Devant le manque de sérieux des candidats de la saison dernière, il faut réfléchir à faire payer cette formation à un juste prix de manière à avoir des candidats sérieux et motivés.

B/ CRA

Les JA nommés pour les rencontres par équipe en N1, N2 et N3 fourniront les noms des arbitres qui auront officiés, à leur CDA afin de tenir à jour le fichier des prestations et ainsi les maintenir actifs.

Il serait souhaitable que les JA dirigeant les rencontres de championnat par équipe contrôlent, en début de compétition, les raquettes des joueurs afin de ne pas découvrir en fin de phase ou de saison qu'un joueur a joué avec une raquette non homologuée.

Les comités ou clubs organisateurs de compétitions nationales (championnat de France) ou des critères nationaux N1 N2 ne pouvant fournir le quota d'arbitres régionaux prévu par la ligue devraient assumer les frais d'hébergements des arbitres complémentaires dans les mêmes conditions que la ligue le fait.

Le Championnat de BRETAGNE : il faut probablement revoir les horaires car 1 poule de 3 joueurs en 1 heure c'est mathématiquement impossible ou presque :

- Période d'adaptation 2 minutes
- Manche environs 5 minutes soit 15 minutes
- repos entre manche 1 minute soit 2 minutes
- temps mort 1 minute soit 2 minutes

Donc on compte 21 minutes pour une partie

Entre 2 parties, le joueur qui rejoue peu prendre un repos de 5 minutes ce qui fait pour une poule 10 minutes

Les chiffres parlent d'eux-mêmes

$21+5+21+5+21 = 73$ minutes sur des parties gagnées par 3 manches à 0

REGLEMENTS GENERAUX JUILLET 2017

TITRE III.102 - Catégories de cadres

Les cadres rattachés à la Commission fédérale de l'arbitrage comprennent les juges-arbitres et les arbitres ; ceux rattachés à la Direction technique nationale comprennent le Directeur technique national, les entraîneurs nationaux, les conseillers techniques régionaux et départementaux et les entraîneurs fédéraux.

TITRE III.204 - Conditions de nomination

Pour devenir juge-arbitre, il est nécessaire d'être arbitre du niveau correspondant. Les différents échelons ne peuvent être franchis que dans l'ordre hiérarchique et les délais intermédiaires sont définis au niveau fédéral. Aucune obligation n'est faite à un arbitre de détenir un grade en juge-arbitrage pour être proposé pour le grade supérieur de sa catégorie. Aucune obligation d'âge n'est faite pour l'obtention d'un grade d'arbitrage à quelque niveau que ce soit ; par contre, tout candidat juge-arbitre doit être majeur

TITRE III.208 - Inactivité

Tout cadre ou juge-arbitre ayant une activité nettement insuffisante sera placé successivement en inactivité 1re, 2e ou 3e année ; **à la suite de la mise en inactivité 3e année, il sera radié et ne pourra retrouver son grade qu'après avoir subi la formation et l'examen du niveau correspondant** tel qu'il est dit aux articles III.203 et III.204.

Selon Joël, l'accompagnement réalisé cette saison est à reproduire.

5- Projet de formation d'arbitres à destination des jeunes (Ecrit de Patrick EVENO)

Projet : Formation arbitres Régionaux de 11 à 17 ans en Bretagne

1 : Besoin

A ce jour nous voyons la difficulté à trouver et à former des arbitres et des juges arbitres chez les adultes. De plus au travers des divers championnats nationaux et des diverses compétitions régionales nous convenons tous des difficultés à ce que chaque département fournisse le quota des arbitres régionaux qui lui est dévolue. Excepté le Morbihan qui est l'exception.

De ce fait je propose en accord avec le président de la ligue de Bretagne une formation dédiée aux jeunes pongistes de 11 à 17 ans basée sur le volontariat.

Actuellement les clubs qui disposent de nationales :

Dans le 56 : Hennebont, Ploemeur, Vannes

Dans le 29 : Fouesnant, Loperhet, Landerneau, Quimper

Dans le 22 : Plérin

Dans le 35 : Thorigné-Fouillard, Vern sur Seiche, Montfort, Cesson, Vitré, CPB Rennes.

Clubs Formateurs :

Morbihan : Hennebont, Plescop, Ploemeur, Lanester, Questembert

Finistère : Fouesnant, Quimper, Guipavas, Landerneau, Loperhet

Ille et Vilaine : Thorigné-Fouillard, CPB Rennes, Vern sur seiche, Cesson, Vitré, TA de Rennes, Saint Malo

Côtes d'Armor : Plérin, 7 Îles, Dinan

De nombreux clubs ainsi se trouvent être des associations qui disposent de nombreux jeunes et qui ont besoin de prestations d'arbitrages importantes.

2 : Moyens à mettre en œuvre

Former sous la base du volontariat des jeunes de 11 à 17 ans à l'arbitrage au travers des formateurs dont nous disposons.

Dans le 56 : Jean Luc POTDEVIN et Patrick PASCO

Dans le 29 : Gérard LE PAPE

Dans le 35 : Joel LE DIOURON, Jacques LABRUE, Rodolphe LIGNON

Dans le 22 : Pierre SALAUN (sous réserve)

Date : Un Samedi ou un Dimanche sur Septembre ou Octobre à déterminer avec les formateurs et le responsable de la formation, suivant leurs disponibilités.

Avant cela une fois la date déterminée faire parvenir aux clubs un courrier afin de les prévenir de cette formation suivant les modalités qui seront définies. Ceci afin que si nécessaire nous puissions faire des rassemblements par départements.

Coût : En accord avec le président de la ligue de Bretagne, il a été convenu que le coût devait couvrir juste les frais de formations (indemnités kilométriques, repas). Afin de les diminuer encore, je

soumettent l'idée que le repas du midi soit un buffet froid fourni par le club (coût moyen de 10 euros). A intégrer au prix de formation à rétrocéder aux clubs recevant en cas de stagiaires extérieurs.

Suivi : Les prestations à fournir par les candidats ne seront validées que par des JA et arbitres confirmés qui seront définis par les CDA de chaque département en accord avec le responsable de la formation. Le suivi de la qualité des arbitres formés est primordial. Le nombre de prestations à accomplir sera à définir par les formateurs et le responsable de formation, ces dernières devront lui être transmises par internet. Lui seul déterminera s'il convient ou pas de valider la formation.

Conclusion : A mon avis ce ne peut être que positif pour l'arbitrage breton. Faire à ce que les jeunes aient une connaissance parfaite des règles, et par la suite leur ouvrir la voie au juge arbitrage pour certains d'entre eux. Si cette idée vous convient il sera nécessaire d'informer les clubs avant la fin Juin afin d'être prêt dès début Septembre. Nous devons nous tourner vers les jeunes qui sont l'avenir de ce sport. Au niveau des clubs avec un coût très faible c'est l'opportunité pour eux de palier à leurs besoins toujours plus importants en arbitrage et d'avoir des jeunes parfaitement au courant des règlements dans leur sport.

Il nous faut avancer, proposer et innover, et surtout que nous soyons, nous membres de la CRA les moteurs de cette démarche au niveau de nos propres clubs, afin de décider nos dirigeants à aller dans ce sens.

Depuis de nombreuses années, nous formons des arbitres, pour qu'ils puissent passer immédiatement leur juge arbitrage. Avec cette formule, nous allons former des arbitres pour nos championnats nationaux, voire nos critères nationaux suivant les disponibilités et la motivation de ces jeunes et également un rajeunissement de nos arbitres.

Merci de votre attention et si vous avez des suggestions complémentaires, elles sont les bienvenues.

Patrick Eveno
Membre de la CRA.

6-Utilisation de GIRPE

Joël fournit le bilan de l'utilisation de GIRPE lors du championnat par équipes. Son utilisation a été doublée en seconde phase.

2 questions se distinguent quant à l'utilisation de GIRPE : une question matérielle puis une question de formation.

Le conseil de ligue a pris la décision de participer financièrement au développement de l'informatisation des clubs, en contrepartie de la mise en œuvre de GIRPE par les clubs bénéficiant de cette aide financière.

Parallèlement, il faut proposer à tous les juges-arbitres, en septembre, un temps sur l'utilisation de GIRPE.

UTILISATION DU GIRPE EN NATIONAL 1ère PHASE 2017-2018

DIVISION	NATIONAL	BRETAGNE
N1 messieurs	62,50%	27,27%
N2 messieurs	61,16%	45,45%
N3 messieurs	63,39%	59,26%
TOTAL MESSIEURS	62,63%	48,98%
N1 dames	58,92%	0,00%
N2 dames	66,07%	66,67%
N3 dames	51,75%	45,00%
TOTAL DAMES	57,74%	48,57%
TOTAL	61,16%	48,81%

UTILISATION DU GIRPE EN NATIONAL 2ème PHASE 2017-2018

DIVISION	NATIONAL	BRETAGNE
N1 messieurs	72,92%	33,33%
N2 messieurs	78,12%	50,00%
N3 messieurs	70,31%	78,57%
TOTAL MESSIEURS	72,92%	66,67%
N1 dames	75,00%	100,00%
N2 dames	68,89%	0,00%
N3 dames	76,39%	33,33%
TOTAL DAMES	73,76%	30,00%
TOTAL	73,17%	54,84%

UTILISATION DU GIRPE EN REGIONAL 2017-2018

COMITE	Phase 1	Phase 2
22	58,46%	91,30%
29	30,47%	28,07%
35	44,04%	25,00%
56	32,86%	48,48%
TOTAL	39,78%	40,37%

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 heures

Le secrétaire de séance

Patrick EVENO

Le Responsable CRA

Joël LE DIOURON

VACATIONS PAR LES CLUBS DU 22 SAISON 2017/2018

Club	N° club	Equipes Nationales	Equipes Régionales	Equipes nécessitant un JA	Vacations à effectuer équipes Nationales	Vacations à effectuer équipes Régionales	Vacations totales à effectuer	Vacations effectuées équipes Nationales	Vacations effectuées équipes Régionales	Nombre de vacations selon quota nécessaire	Vacations effectuées en Championnat par équipes	Vacations effectuées dans autres compétitions	Total
AC PLERIN	33	1	4	5	7	28	35	0	20	-15	20	8	28
ARMOR PING PLOUFRAGAN	5	0	1	1	0	7	7	0	2	-5	2	0	2
ENTENTE DINAN	87	0	4	4	0	28	28	0	13	-15	13	33	46
ESP ST QUAY PORTRIEUX	48	0	1,5	1,5	0	10	10	0	5	-5	5	0	5
PENTHIEVRE LAMBALLE	139	0	0,5	0,5	0	3	3	0	1	-2	1	0	1
TT GRACES LE MERZER	64	0	1,5	1,5	0	10	10	0	6	-4	6	3	9
TT LA BAIE	8	0	1	1	0	8	8	0	8	0	8	0	8
ENTENTE GOUDELIN/PLOUHA	7	0	0,5	0,5	0	4	1	0	3	-1	3	0	3
TTPL	127	0	1	1	0	7	7	7	2	2	9	12	21
TTPLEMET-PLUMIEUX	31	0	1	1	0	6	6	1	8	3	9	36	45
TT PORDIC	56	0	0,5	0,5	0	4	4	0	6	2	6	0	6
7 ILES	47	1	1	2	7	7	14	3	24	13	27	56	83
SANS BESOIN	99	0					0	4	8	0	12	27	39
TOTAUX		2	17,5	19,5	14	122	136	15	106		121	175	296

Vacations par clubs du 29
Saison 2017/2018

Clubs 29	N° club	Equipes Nationales	Equipes Régionales	Equipes nécessitant un JA	Nombre de JAs Actifs	JA Manquants	Vacations à effectuer pour équipes Nationales	Vacations à effectuer pour équipes Régionales	Vacations totales à effectuer	Vacations effectuées pour équipes Nationales	Vacations effectuées pour équipes Régionales	Nombre de vacations effectuées par rapport au quota nécessaire	Vacations effectuées en Championnat par équipes	Vacations effectuées dans autres compétitions	Total
LANDERNEAU TT	5	0,5	2	2,5	2	1	3,5	14	17,5	3,5	15,5	2	15	4	19
SAINT-RENNAN TT	9	0	1	1	1	0	0	7	7	0	7	0	7	0	7
ESK SAINT-POL DE LEON	10	0	1	1	1	0	0	7	7	0	9	2	9	0	9
AL GUILERS	18	0	1	1	1	0	0	7	7	0	8	1	6	2	8
TTE LAMPAUL-LOCMELAR	19	0	1	1	1	0	0	7	7	0	7	0	7	0	7
CTT PLOUJIGNEAU	29	0	1	1	3	0	0	7	7	0	11	4	8	3	11
LE FOLGOET-LESNEVEN TT	36	0	1	1	2	0	0	7	7	0	19	12	15	4	19
TT LANDIVISIAU	44	0	2	2	2	0	0	14	14	0	1	-13	0	1	1
TT LOPERHET	47	2,5	2,5	5	6	0	17,5	17,5	35	17,5	19,5	2	27	10	37
SAINT-DIVY SPORT TT	52	1	2	3	2	1	7	14	21	7	20	6	15	12	27
PPC KERHON	81	0	1	1	4	0	0	7	7	0	9	2	4	5	9
GOR GUIPAVAS	87	0	4	4	4	0	0	28	28	0	33	5	22	11	33
LEGION SAINT-PIERRE BREST	90	0	1	1	2	0	0	7	7	0	11	4	8	3	11
AL PLONEOUR-LANVERN	200	0	1	1	1	0	0	7	7	0	8	1	0	8	8
SCAER-CORAY TT	202	0	1	1	1	0	0	7	7	0	8	1	8	0	8
PLOMEUR TT	221	0	2	2	2	0	0	14	14	0	16	2	14	2	16
QUIMPER CORNOUAILLE TT	223	1	2	3	3	0	7	14	21	7	15	1	17	5	22
RP FOUESNANT	229	1,5	4,5	6	6	0	10,5	31,5	42	10,5	78,5	47	31	59	89
RC BRIEC	244	0	2	2	2	0	0	14	14	0	21	7	15	6	21
RAQUETTE DU PORZAY	262	0	1	1	1	0	0	7	7	0	8	1	7	1	8
LES PONGISTES BIGOUDENS	273	0	2	2	1	1	0	14	14	0	17	3	14	3	17
TTC BREST RECOURVANCE	285	0	2,5	2,5	6	0	0	17,5	17,5	0	41	24	23	18	41
SAIS BESCOIN	999	0	0	0	8	0	0	0	0	0	35	35	15	20	35
TOTAUX		6,5	38,5	45	62	3	45,5	269,5	315	45,5	382,5	113	272	166	428

Vacations par clubs du 35
Saison 2017/2018

Club	N° club	Equipes Nationales	Equipes Régionales	Equipes nécessitant un JA	Vacations à effectuer pour équipes Nationales	Vacations à effectuer pour équipes Régionales	Vacations totales à effectuer	Vacations effectuées pour équipes Nationales	Vacations effectuées pour équipes Régionales	Nombre de vacations effectuées par rapport au quota nécessaire	Vacations effectuées en Championnat par équipes	Vacations effectuées dans autres compétitions	Total
AURORE VITRE	021	1	3	4	7	21	28	7	34	33	29	12	41
AVENIR RENNES	049	1	1	2	7	7	14	7	24	17	20	11	31
CLUB ST MALO	009	0	2	2	0	14	14	0	11	-3	5	0	11
CPB RENNES	011	4	0	9	28	35	63	28	74	39	50	52	102
CS BETTON	161	0	2	2	0	14	14	0	28	14	19	9	23
MELESSE PING	048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONTFORT TT	130	1	1	2	7	7	14	7	6	-1	11	2	13
MORDELES JA	183	0	1	1	0	7	7	0	15	8	11	4	15
OC CESSON	018	1	3	4	7	21	28	7	29	8	26	10	36
TA RENNES	014	0	4	4	0	28	28	0	72	44	30	42	72
TT FOURGUES LA VENELLECUSSE	060	4	4	8	28	28	56	28	92	64	59	61	120
TT FOURGUES LA VENELLECUSSE	209	0	1,5	2	0	14	14	0	10	-4	10	0	10
US BAIN DE BRETAGNE	091	0	1	1	0	7	7	0	3	-4	0	3	3
US GUIPPY-MESSAG	109	0	2	2	0	14	14	0	21	7	5	16	21
US VERN	022	1	1	2	7	7	14	7	11	4	13	5	18
USC LE VERGER	110	0	1	1	0	7	7	0	13	6	13	0	13
SANS BESOINS	869	0	0	0	0	0	0	0	17	17	7	10	17
TOTAUX		13	33	40	91	231	322	91	460	229	308	243	551

Vacations par Clubs du 56
Saison 2017-2018

Club	N° club	Equipes Nationales		Equipes Régionales		Equipes nécessitant un JA	NB JA actif	Vacations à effectuer équipes Nationales		Vacations à effectuer équipes Régionales		Vacations totales à effectuer	Vacations effectuées équipes Nationales		Vacations effectuées équipes Régionales		vacations effectuées par rapport au quota	Vacations effectuées Chpt par équipes	Vacations effectuées autres compétitions	Total
AJK VANNES	34		1		1	2	2	7	7	14	2	20	8	2	20	2	20	2	20	22
AL PLOMEUR	53		1		3	4	3	7	7	28	7	54	33	7	54	17	41	17	41	61
ASPTT VANNES	5		0		2	2	1	0	0	14	0	16	2	0	16	2	14	2	14	16
BO QUESTEMBERT	14		0		0,5	0,5	1	0	0	3,5	0	14	11	0	14	2	12	11	12	14
CLEQUER TT	31		0		1	1	3	0	0	7	0	17	10	0	17	10	10	10	7	17
ES PLESCOP	20		0		2	2	4	0	0	14	0	14	0	0	14	0	10	0	10	14
FL LAMSTER	59		0		2	2	3	0	0	14	0	27	13	0	27	9	18	9	18	27
FOLC LORIENT OUEST	33		0		1,5	1,5	2	0	0	10,5	0	50	40	0	50	17	33	17	33	50
GV HENNEBONT TT	39		2		4	6	9	14	14	42	14	209	181	0	209	58	165	58	165	223
TT GOURIMONIS	56		0		2	2	2	0	0	14	0	14	6	0	14	6	6	6	6	6
TT GUEMENE/SCORFF	66		0		0,5	0,5	2	0	0	3,5	0	3	-1	0	3	3	0	3	0	3
TT THURIAIS	22		0		0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SENE TT	36		0		1	1	2	0	0	7	0	18	11	0	18	8	10	8	10	18
US PLOUJAY	28		0		0,5	0,5	2	0	0	3,5	0	8	5	0	8	5	4	5	4	8
SAMS BESOINS	999		0		0	0	9	0	0	0	0	152	152	0	152	37	115	37	115	152
TOTAUX			4		21	25	46	28	147	175	23	608	456	185	446	185	446	185	446	631